

*Date de dépôt: 22 mai 2008  
Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat  
à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Etienne : Praille-  
Acacias-Vernets, et maintenant ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 avril 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*La démission de M. Benoît Genecand, deux mois seulement après son engagement en tant que chef du projet "Praille-Acacias-Vernets", a créé la surprise. En effet, comment faut-il comprendre cette décision ?*

*Le projet "Praille-Acacias-Vernets" est un enjeu important pour Genève qui demande une attention particulière de tous les instants. La nomination d'un économiste à la tête de l'équipe de direction avait par ailleurs suscité de grandes interrogations dans les milieux professionnels et dans le monde politique. Cette démission pose aujourd'hui encore la question du mode de gouvernance dans ce type de projet à l'échelle du territoire.*

*Ma question est la suivante : Comment le Conseil d'Etat entend-il mener à terme ce projet après cette décision, et quelles en sont les répercussions ?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

A l'occasion de sa séance du 10 mars dernier, le Conseil d'Etat a pris la décision d'instituer une délégation au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), composée de Messieurs Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), qui la préside, Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire (DT), David Hiler, conseiller d'Etat en charge du département des finances (DF) et Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du département de l'économie et de la santé (DES). Le même jour, il a constitué un groupe de travail interdépartemental formé de Monsieur Benoît Genecand, alors directeur du projet, et de plusieurs hauts fonctionnaires détachés de leur fonctions respectives afin de définir les conditions nécessaires et un calendrier pour la mise en œuvre d'un projet mobilisateur tenant compte des intérêts publics et privés en présence.

Ce groupe de travail a reçu la mission de remettre son rapport à la délégation du Conseil d'Etat susvisée pour le 15 mai 2008, délai qui a été respecté, malgré la démission intervenue dans l'intervalle de Monsieur Benoît Genecand.

La délégation du Conseil d'Etat au projet PAV va maintenant prendre connaissance du contenu du rapport qui lui a été remis et elle soumettra ensuite le dossier au Conseil d'Etat, afin que ce dernier puisse se déterminer sur la suite à donner, en particulier en ce qui concerne l'implication nécessaire du Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot